

Proposition de traitement du sujet :

L'ÉLITISME

Si la valorisation des élites est proprement une valeur républicaine, dans la mesure où seul un régime de droit peut revendiquer la reconnaissance par tous de la compétence supérieure des dirigeants, elle est aujourd'hui remise en cause par la faible représentativité d'une élite mâle, âgée, issue de l'élite de la génération précédente.

Le terme « élite » vient du latin *eligere*, choisir, trier, élire. Il désigne un groupe de personnes qui sont « les meilleures entre les meilleures ». Peu nombreuses, elles sont toutefois en nombre suffisant pour être anonymes. L'élitisme désigne la cristallisation des modalités de formation des élites en un système. L'élitisme ne renvoie donc pas seulement à la constitution d'une classe dirigeante, mais à la revendication par cette classe d'une supériorité sur les autres membres de la société. Il désigne aussi la constitution de procédures de sélection des meilleurs. Il soupçonne, au-delà, la constitution par ces procédures de sélection, d'une caste fermée. Il incrimine, dans cette perspective, les stratégies de confiscation du pouvoir par cette caste. En tant que méthode de production des meilleurs par la société (deux premiers sens), l'élitisme est valorisé par une République démocratique comme la nôtre, soucieuse d'équité autant que de performance. En tant que moyens de reproduction de l'élite par elle-même (deux derniers sens), l'élitisme est condamné par notre régime cherchant à combattre la perpétuation induite d'inégalités entre les citoyens. **La question posée par l'élitisme est donc de savoir dans quelle mesure les procédés de sélection des élites permettent de rendre le cercle restreint mais non fermé des élites accessible à tous.**

La valorisation des élites, après avoir été aristocratique dans les sociétés d'ordre ou de castes, prend désormais la forme de la méritocratie. (I) Si l'équité du mode de recrutement des élites est aujourd'hui menacée par des formes sournoises de confiscation du pouvoir par des élites, il importe de rendre sa vitalité à notre démocratie en assurant l'égalité des chances et la revalorisation des élites. (II)

LA VALORISATION DES ÉLITES EST FONDÉE RESPECTIVEMENT SUR LA NAISSANCE OU SUR LE MÉRITE DANS LES SOCIÉTÉS INÉGALITAIRES OU DÉMOCRATIQUES. (I)

L'ARISTOCRATIE A CONSTITUÉ UNE FORME D'ÉLITISME FERMÉ, RÉSERVÉ À UNE CLASSE D'ÊTRE PROMUS PAR LEUR NAISSANCE OU PAR L'ÉDUCATION PROPRE À UN RANG. (A)

Les régimes de castes ou d'ordre instituent l'inégalité de naissance.

La séparation des milieux d'évolution des élus et des exclus perpétue une inégalité supposée constitutive dans les régimes de caste (Empires de l'Antiquité, Inde), que risque de reproduire le clivage contemporain entre *insiders* et *outsiders*.

Le propre de l'aristocratie est de consacrer les mérites des meilleurs par nature.

L'aristocratie consiste à attribuer le plus de pouvoir aux meilleurs. Est ainsi désignée la caste de ceux qui n'ont fait qu'hériter de leur supériorité. Pour, même Platon, qui affirme dans sa *République* l'inégalité de naissance, n'exclut pas de promouvoir des producteurs s'ils se révèlent d'un bon naturel.

Même dans les régimes d'ordre, c'est l'éducation qui assure la promotion des bien-nés.

C'est reconnaître que l'élite des meilleurs tient sa supériorité de talents non pas innés mais consacrés par une éducation d'élite, réservée à ceux qui en héritent ou la conquièrent. Ainsi le clergé, sous l'Ancien Régime, permet la promotion de talents qui ne peuvent se prévaloir de leur naissance.

LA MÉRITOCRATIE CONSTITUE UNE FORME D'ÉLITISME OUVERT, CAR L'ÉLITE EST DEVENUE ACCESSIBLE À TOUS CEUX DONT LES EFFORTS SONT PARVENUS À METTRE EN VALEUR LES TALENTS. (B)

La démocratie libérale vise moins à abolir les inégalités qu'à les justifier

La constitution d'une élite est inhérente à l'effort d'efficacité des organisations humaines. Pour les régimes de droit, il s'agit donc de vérifier que l'appartenance à l'élite procède d'un effort réussi d'acquisition de compétences et non de privilèges indus.

L'intention républicaine peut donc être idéalement la promotion de tous

« Le véritable progrès démocratique n'est pas d'abaisser l'élite au niveau de la foule, mais d'élever la foule vers l'élite. » (Gustave Le Bon). Jean Vilar rêvait ainsi d'un théâtre « élitair pour tous », symbolisant l'effort commun de progression culturelle, intellectuelle et sociale qui caractérise les démocraties prospères.

L'accès ouvert à l'élite suppose l'équité et l'efficacité des institutions éducatives.

Montesquieu soulignait déjà que la République est le régime qui a le plus besoin de l'éducation ? C'est qu'elle suppose en tout citoyen la capacité de se rendre vertueux. L'éducation publique ne doit pas seulement prodiguer des compétences spéciales, mais aussi donner à chacun les moyens de se former.

Or, la promotion du mérite permet-elle encore aujourd'hui un brassage de la classe des élites ? Le fort taux de reproduction des élites risquant de jeter le soupçon, si ce n'est le discrédit, sur le caractère équitable des procédures de promotion des talents, il est désormais impératif de relégitimer la méritocratie par le renforcement de l'égalité des chances.

SI LA RÉPUBLIQUE RISQUE DE REPRODUIRE LE TRAVERS ARISTOCRATIQUE PAR LA CONSTITUTION D'UNE VÉRITABLE CASTE, IL CONVIENT D'ASSURER L'ÉQUITÉ DU MODE DE SÉLECTION - ET PAR SUITE LE RENOUVELLEMENT - DES ÉLITES. (II)

L'ÉLITISME RÉPUBLICAIN RISQUE AUJOURD'HUI D'ÊTRE DISCRÉDITÉ PAR LA REPRODUCTION DES ÉLITES PAR ELLES-MÊMES. (A)

Le taux de renouvellement des élites est aujourd'hui très faible en France.

Un enfant de milieu populaire (ouvriers, employés) a encore environ 15 à 20 fois moins de chances d'intégrer une grande école qu'un enfant de milieu supérieur ou enseignant. On admet que ce taux est très inférieur à celui qui traduirait une « comparabilité » (de 1 à 2 ou de 1 à 3) – à défaut d'une stricte égalité – des chances.

Les procédures de sélection ne valorisent pas seulement des capacités transmises à l'école.

L'école renforce la domination des possesseurs du capital culturel, en valorisant les « habitus » propres aux lettrés, en culpabilisant les élèves munis de compétences inadaptées. Le système scolaire est donc élitiste en ce qu'il perpétue, voire accentue des inégalités (Bourdieu et Passeron *Les héritiers*, 1964 ; *La reproduction*, 1970).

Les élites elles-mêmes risquent de confisquer les moyens de remplir les critères de sélection.

Si la promotion scolaire est le résultat d'une confluence de facteurs pour la plupart extérieurs à l'institution, par exemple l'acquisition de dispositions comportementales implicites ou la constitution de réseaux, alors la promotion des élites risque de reconduire les procédés inégalitaires de l'aristocratie.

C'EST POURQUOI IL CONVIENT AUJOURD'HUI DE REVITALISER LA MÉRITOCRATIE EN CONFORTANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET EN PROMOUVANT LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉLITES. (B)

L'impératif démocratique est désormais de lutter contre tout mécanisme opaque de sélection.

Pour être efficace, l'école doit expliciter les dispositions qu'elle valorise et les rendre accessibles à tous par la scolarisation précoce, par l'explicitation de ses objectifs, par la promotion des talents. La recherche pédagogique, la participation des parents au fonctionnement de l'institution contribuent désormais à la transparence de l'école.

L'égalitarisme républicain suppose la capacité à promouvoir efficacement les plus méritants.

Même s'il est difficile de définir les critères du mérite, il importe de développer les procédures de sélection qui valorisent les parcours d'exception en indexant les bourses sur la réussite. Il est ainsi concevable de soumettre de plus en plus de bourses à des critères de progression (réalisation d'un projet personnel) plutôt qu'à de stricts critères de revenus et d'assiduité.

Le devoir de l'élu est moins de ressembler à ceux qu'il dirige que d'exprimer leurs aspirations.

Pour redonner leur légitimité aux élites, il importe moins d'assurer une représentativité illusoire des élites que d'assurer la reconnaissance de leur compétence par tous, par la transparence de leur activité comme par le développement de relations de proximité avec les administrés.

Ainsi, l'élitisme ne peut subsister dans le cadre équitable de la démocratie que pour autant que le renouvellement des élites garantit la légitimité de son processus de sélection. Or, c'est justement la faiblesse du taux de renouvellement des élites qui risque de trahir le caractère inégalitaire de notre méritocratie. Pour la revitaliser, il importe tant de garantir à tous l'accessibilité des procédures de sélection des élites, par la transparence des critères et par le développement de filières qui permettent effectivement d'y satisfaire, mais également de promouvoir la compréhension réciproque du peuple et de ses élites par des relations de proximité.